

| TYPE DE DISPONIBILITE | PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR | DUREE | DROITS ATTACHES AU TYPE DE DISPONIBILITE | CONDITIONS POUR L'AVANCEMENT |
|---|--|---|---|--|
| DISPONIBILITES ACCORDEES DE « DROIT » | | | | |
| Pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans | - Copie du livret de famille | 3 ans renouvelable sans limitation si les conditions requis sont réunies | Réintégration après participation au mouvement | Maintien des droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de 5 ans |
| Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne | - Certificat médical - Copie du livret de famille ou copie d'inscription au registre du greffe du tribunal d'instance (PACS) - Attestation de la sécurité sociale relative à la tierce personne | | Service protégé pendant une durée d'un an | Maintien des droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de 5 ans Si exerce d'une activité professionnelle lucrative, salariée ou indépendante (pièces justificatives à transmettre chaque année avant le 31 mai) |
| Pour suivre son conjoint | - Attestation d'emploi du conjoint précisant le lieu de travail du conjoint - Copie du livret de famille ou du registre du greffe du tribunal d'instance (PACS) | | Réintégration après participation au mouvement | Service non protégé |
| Pour se rendre dans les DOM ou TOM ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants | - Agrément mentionné aux articles L225-2 et L 225-17 du code de l'action sociale et des familles | 6 semaines par agrément | Réintégration sur le service précédent | Pas de maintien de droits à l'avancement |
| Pour exercer un mandat d'élu local | - Justificatif de la collectivité territoriale | Durée du mandat | Réintégration après participation au mouvement | |
| | | | Service protégé pendant la durée de la disponibilité | |
| | | | Poste non protégé | |

| TYPE DE DISPONIBILITE | PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR | DUREE | DROITS ATTACHES AU TYPE DE DISPONIBILITE | CONDITIONS POUR L'AVANCEMENT |
|---|---|---|--|--|
| DISPONIBILITES ACCORDEES SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE | | | | |
| Etudes ou recherches présentant un intérêt général | Toutes pièces justificatives attestant des études ou des recherches dès le 1 ^{er} mois de congé | 3 ans renouvelable 1 fois | Réintégration après participation au mouvement Service non protégé | Maintien des droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de 5 ans Si exercice d'une activité professionnelle lucrative, salariée ou indépendante (pièces justificatives à transmettre chaque année avant le 31 mai) |
| Convenances personnelles | Courrier précisant les raisons de la demande | 5 ans renouvelable dans la limite de 10 ans pour l'ensemble de la carrière <u>Condition pour renouvellement</u> : avoir été réintégré pendant 18 mois de services effectifs continus | | |
| Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'art. L.3516-24 du Code du Travail | - Attestation d'inscription au registre du commerce portant création ou reprise d'une entreprise (extrait Kbis) | 2 ans maximum | | |
| CONGES SANS TRAITEMENT ACCORDES AUX STAGIAIRES POUR RAISONS FAMILIALES OU PERSONNELLES | | | | |
| Pour élever un enfant de moins de 12 ans | - Copie du livret de famille | 1 an renouvelable deux fois | Réintégration sur le précédent service si la durée du congé < 1an Service non protégé | |
| Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne | - Certificat médical - Copie du livret de famille ou copie d'inscription au registre du greffe du tribunal d'instance (PACS) - Attestation de la sécurité sociale relative à la tierce personne | | | |
| Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est, en raison de sa profession, astreint à établir sa résidence habituelle en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire intéressé exerce ses fonctions | - Attestation d'emploi du conjoint précisant le lieu de travail du conjoint - Copie du livret de famille ou du registre du greffe du tribunal d'instance (PACS) | | | |